



ADDENDUM A LA CONVENTION D'OFFRE DE SERVICES CODABOX

ENTRE :

CodaBox SA, dont le siège est établi 3001 Heverlee, Romeinse Straat 10 et le numéro d'entreprise est 0840.559.537, représentée ici par Martin Servais en sa qualité d'administrateur.

dénommée ci-après « CodaBox »

ET :

LOGIDRIVE S.A., dont le siège est sis 1420 Braine l'Alleud, « Parc de l'Alliance » Avenue du Japon, 1, inscrit à la B.C.E. sous le numéro BE0464.502.514, ici représenté par Benoît Müller, en sa qualité d'administrateur,

dénommée ci-après « le Revendeur »

ET :

....., dont le siège est établi et dont le numéro d'entreprise est....., représentée ici par en sa qualité de

dénommée ci-après « l'Utilisateur »

dénommées ensemble « les parties »



PRÉAMBULE

CodaBox est une entreprise spécialisée dans la récupération et la livraison d'extraits bancaires électroniques (CODA) et, depuis récemment, de documents sociaux (SODA) de clients d'un bureau comptable au bureau comptable, à savoir l'Utilisateur.

Les parties ont signé une convention d'offre de services CodaBox.

Par cette convention d'offre de services CodaBox, les parties ont souhaité fixer les conditions et modalités de la mise d'extraits bancaires électroniques (CODA) à la disposition de l'Utilisateur par CodaBox.

Dans cet addendum, les parties souhaitent fixer les conditions et modalités de la mise de documents sociaux (SODA) à la disposition de l'Utilisateur par CodaBox.

EST EXPRESSÉMENT CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : définition – objet

SODA est un format de fichier standard généré par CodaBox sur la base des informations reçues des secrétariats sociaux avec lesquels CodaBox a conclu un contrat de collaboration. CodaBox veille à ce que le même type de fichier soit systématiquement livré à l'Utilisateur, à savoir un fichier XML, et ce, indépendamment du Secrétariat social. CodaBox a baptisé ce format SODA.

Les SODA sont transférés directement et mis à la disposition de l'Utilisateur de manière électronique et sécurisée par le biais de l'API CodaBox ou d'autres canaux électroniques sécurisés (même canal que pour la livraison de CODA).

Les SODA ne peuvent être livrés qu'aux clients de l'Utilisateur qui sont clients d'un secrétariat social avec lequel CodaBox a conclu un partenariat officiel.

Article 2 : durée

Cet addendum entre en vigueur à la date de sa signature et est assorti de la même durée que la convention d'offre de services CodaBox. La fin de la convention d'offre de services CodaBox, de quelque manière que ce soit, met également un terme à cet addendum.



Par conséquent, la mise à disposition de SODA présuppose toujours la mise à disposition de CODA (pas de SODA sans CODA).

Par ailleurs, CodaBox ne peut fournir des SODA que pour des clients de l'Utilisateur qui sont déjà enregistrés et activés par CodaBox dans le cadre du transfert de CODA du client à l'Utilisateur. Par conséquent, CodaBox ne peut mettre de SODA à disposition pour les clients de l'Utilisateur pour lesquels il n'utilise pas encore les CODA via CodaBox.

Article 3 : services administratifs et techniques fournis par CodaBox

3.1. Service administratif :

- Fournir à l'utilisateur un instrument de travail permettant de commander des SODA par le biais de sa plate-forme MyCodaBox.com.
- Vérifier la présence de la signature sur le mandat de transfert de données à un tiers.
- Fournir au secrétariat social concerné la liste des clients pour lesquels les fichiers sociaux ont été demandés avec les mandats signés correspondants.
- Attendre l'avis d'activation des mandats concernés par le secrétariat social et la livraison des fichiers sociaux.

3.2. Service technique :

- Recevoir les fichiers sociaux pour les clients demandés par l'Utilisateur.
- Transformer ces fichiers au format SODA.
- Créer un dossier spécifique.
- Fournir chaque mois les SODA et les PDF correspondants (visualisation simple du fichier SODA) + les fichiers sociaux originaux livrés par le secrétariat social concerné.
- Les livrer par l'API CodaBox ou par d'autres canaux électroniques sécurisés (même canal que pour la livraison de CODA).
- Classer les SODA et les fichiers sociaux originaux par dossier/par an/par secrétariat social dans une arborescence spécifique.
- Numérotter les SODA et les classer de manière simple et logique.
- Informer l'utilisateur par e-mail pour chaque client dès qu'un premier fichier SODA est prêt pour un client dans son environnement IT.



Service gratuit d'envoi d'un PDF par e-mail au client de l'Utilisateur :

CodaBox transmet régulièrement (chaque fois qu'un fichier est livré par le secrétariat social) aux clients de l'Utilisateur les fichiers SODA en format PDF, ceci via l'adresse électronique mentionnée dans la fiche signalétique ou via MyCodaBox.com au moment de la commande des CODA, pour autant que cette option soit activée dans la convention d'offre de services CodaBox relatif à la mise à disposition des CODA.

Article 4 : tarifs – facturation

- 4.1. Le service administratif fourni par CodaBox est facturé 6,00 euros HTVA par mandat SODA activé.

La facturation s'effectue à la fin du mois d'activation.

- 4.2. Le service technique fourni par CodaBox est facturé 54,82 euros HTVA par mois. Ce montant couvre la livraison des fichiers SODA par CodaBox pour l'ensemble des clients de l'Utilisateur pour lesquels l'Utilisateur a commandé les fichiers SODA et pour lesquels les fichiers CODA ont été livrés, à condition qu'ils soient clients d'un secrétariat social avec lequel CodaBox a conclu un partenariat officiel.

Le service technique est facturé par avance, le premier du mois concerné.

Le montant de 54,82 euros HTVA pour le service technique est indexé selon la formule figurant dans le contrat de service.

- 4.3. La gestion et le mode de facturation sont soumis aux mêmes dispositions que celles qui figurent dans le contrat de service.

Article 5 : Conditions générales – droit applicable – résolution des litiges

- 5.1. Les conditions générales de CODABOX s'appliquent également à la mise à disposition des SODA. L'Utilisateur et le Revendeur renoncent à invoquer leurs éventuelles conditions générales propres.

- 5.2. Le présent contrat est régi par le droit belge.

- 5.3. Tout litige entre les parties concernant l'interprétation et l'exécution de cet addendum sera résolu conformément aux dispositions du contrat de service.



Fait à..... le, en trois exemplaires originaux, chaque partie déclarant en avoir reçu un.

Pour CodaBox (*)

Pour l'Utilisateur (*)

Pour le Revendeur (*)

** faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé » – mentionner également la qualité – parapher chaque page.*